HO! LISEZ



CE



PAMPHLET

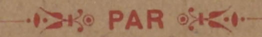
SUR LE



MANITOBA

PAR

L'ABBÉ G. DUGAS



MISSIONNAIRE AU NORD-OUEST PENDANT 22 ANS.

Comment on achète les Terres des Compagnies de Chemin de Fer.

RECLEMENT CONCERNANT LES TERRES DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE

La Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique offre en vente, au Manitoba et dans le Nord-Ouest Canadien, un certain nombre de lots de terres d'une fertilité incomparable et supérieurement appropriées aux fins agricoles. Ces terres, qui dans toute la zone attribuée au Chemin de Fer Canadien du Pacifique, s'étendent à une distance de vingt-quatre milles de chaque côté de la ligne principale du chemin de fer, sont mises en vente à des prix variant

DE $2.50 PAR ACRE EN MONTANT

Des informations complètes sur les prix des terres peuvent être obtenues du Commissaire des Terres, à Winnipeg, Manitoba.

(Ces règlements sont substitués aux anciens règlements, et annullent ceux en vigueur jusqu'à ce jour.)

CONDITIONS DE PAIEMENT

Si le paiement est fait au comptant au moment de l'acquisition du terrain, il sera accordé un contrat de vente du terrain à l'acquéreur ; toutefois l'acheteur pourra ne payer qu'un dixième comptant, et la balance en neuf ans, par paiements échelonnés, avec intérêt de six par cent par an, payable à chaque échéance de fin d'année, en même temps que le versement annuel.

CONDITIONS GENERALES

Toutes les ventes de terres sont sujettes aux conditions générales suivantes :

1. Toutes les améliorations faites sur le terrain acquis y seront maintenues jusqu'à parfait paiement de ce terrain.

2. L'acquéreur d'une terre devra payer toutes les taxes et impôts légaux établies sur cette terre et sur les améliorations qui y auront été faites.

3. La Compagnie, sous l'empire de ce règlement, réserve de la vente tous les terrains miniers et houilliers, ainsi que les terrains contenant de grandes quantités de bois, des carrières de pierre, d'ardoise et de marbre, ou contenant des pouvoirs d'eau et des étendues de terres pour emplacements de villes ou constructions de chemins de fer.

4. On disposera, à des conditions très avantageuses, des terrains miniers et houilliers, des terres à bois, des carrières et des terrains contenant des pouvoirs d'eau, en faveur des personnes donnant des preuves indiscutables de leur intention et de leur capacité de les utiliser.

La Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique a adopté un tarif très réduit sur tout le parcours de son réseau, en faveur des colons, pour le transport de leurs personnes et de leurs effets mobiliers.

Pour plus amples renseignements adressez-vous à

L. A. HAMILTON,

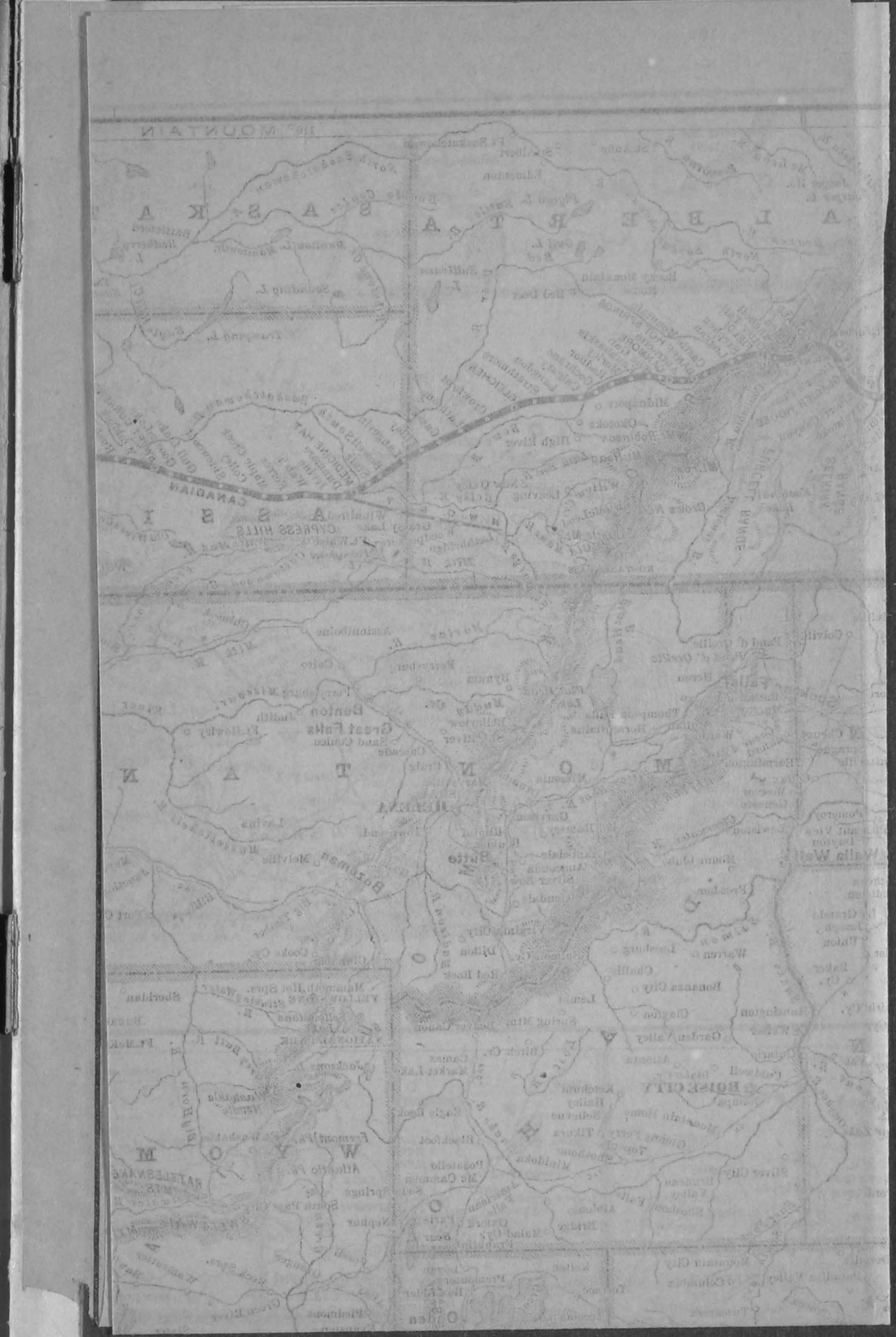
Commissaire des Terres de la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique
Winnipeg, Manitoba.

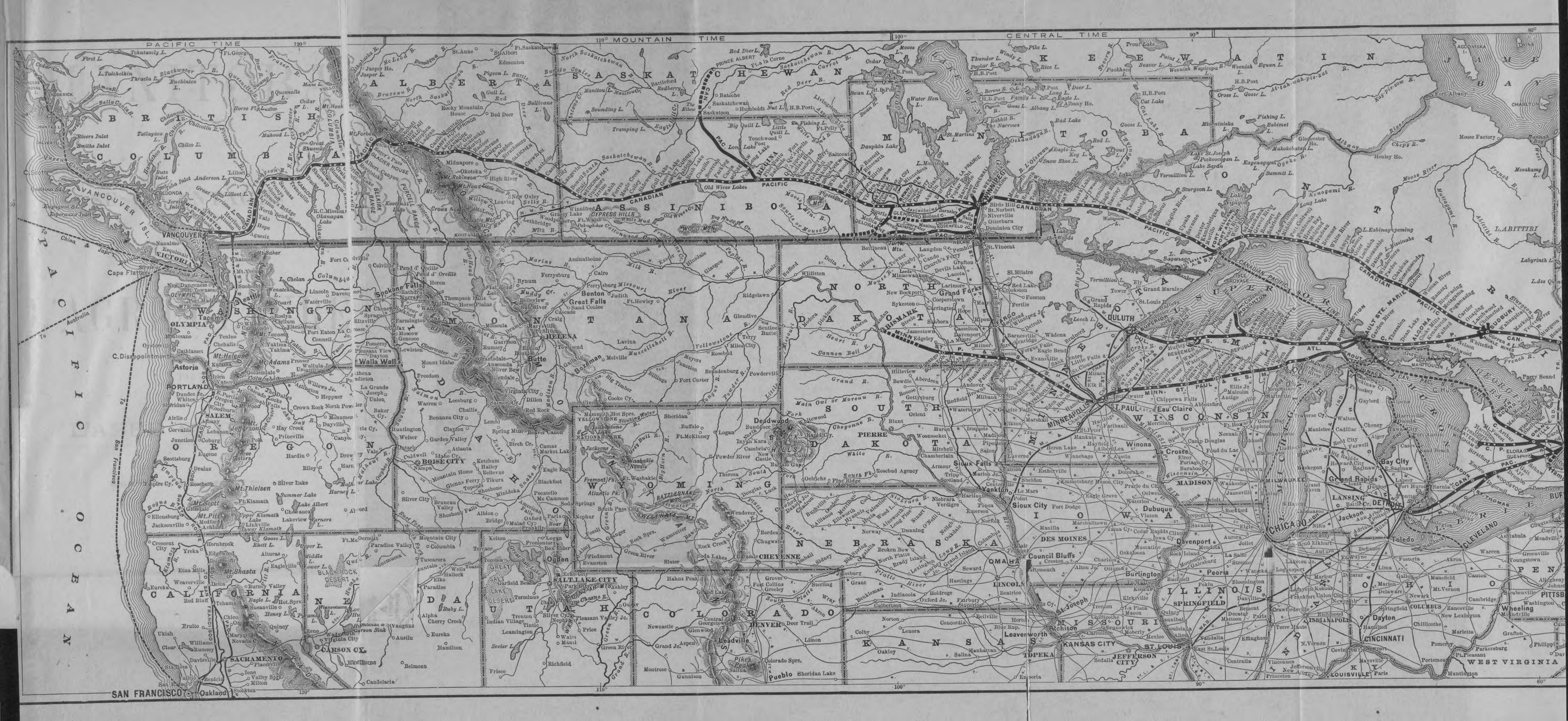
TERRES DU MANITOBA MERIDIONAL

La concession des terres de la Compagnie du Chemin de Fer Manitoba Sud-Ouest est actuellement en vente et offre des chances exceptionnelles. Cette concession se compose d'au-delà de 1,000,000 d'acres des terres les plus fertiles de l'Amérique, parfaitement appropriées à la culture des grains et à la culture mixte, dans une zone de 21 milles de largeur, située immédiatement au nord de la ligne internationale des Etats-Unis et du 13e rang en allant vers l'ouest. La partie de cette concession située entre le rang 13 et la limite ouest du Manitoba est fort bien colonisée, les *homesteads* (octrois gratuits), ayant été occupés depuis longtemps. Les acquéreurs de ces terres bénéficieront immédiatement de tous les avantages de cette colonisation déjà ancienne : les écoles, les églises et l'organisation municipale. La fertilité du sol a été surabondamment établie par les récoltes splendides qui ont été faites d'année en année dans ce beau district.

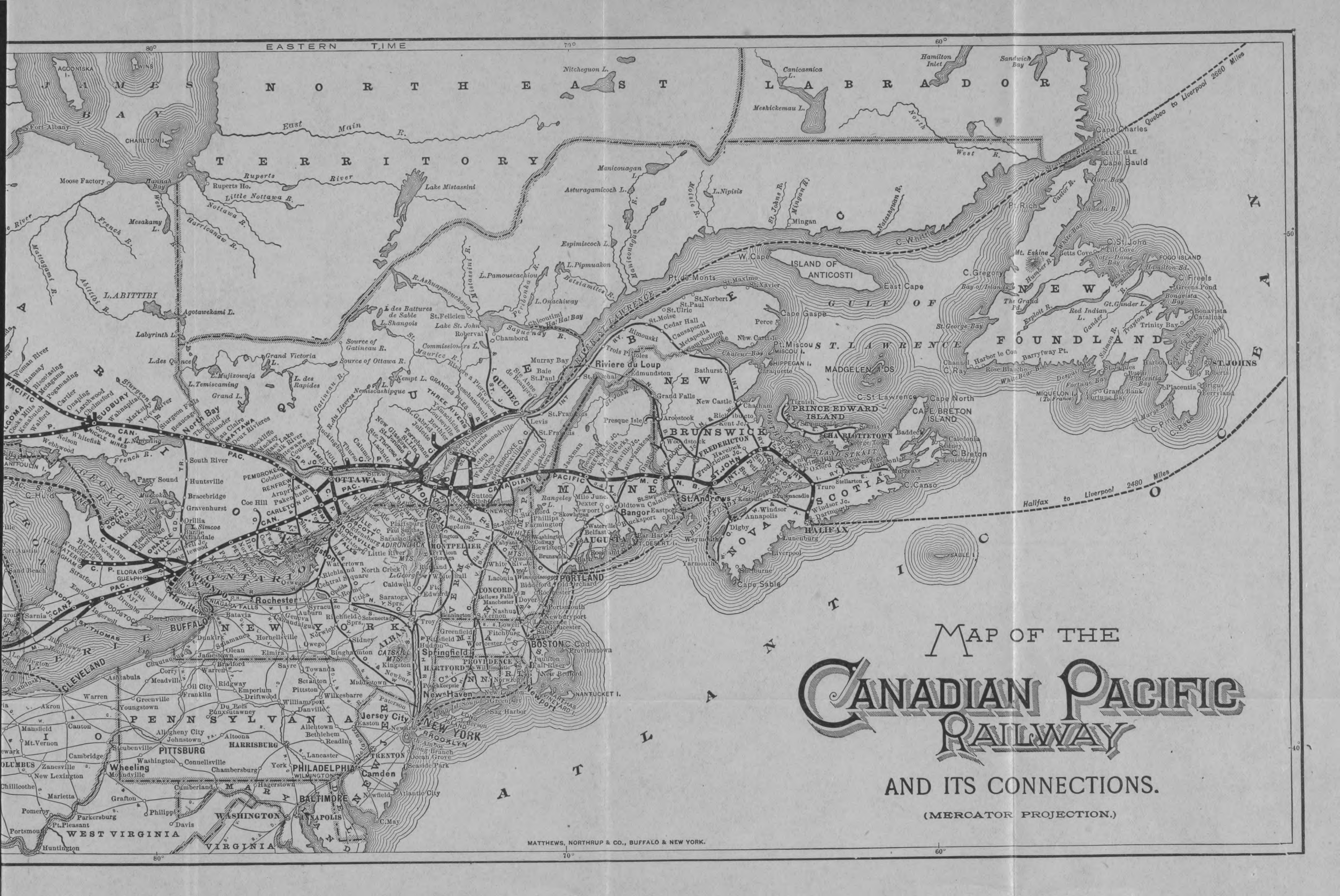
La contrée est abondamment pourvue d'eau fournie par de nombreux lacs et cours d'eau au nombre desquels nous citerons principalement le lac Rock, le lac Pelican, le lac Whitewater, la rivière Souris et ses tributaires, ainsi que des criques dont les eaux toujours jaillissantes prennent leur source dans le Mont de la Tortue. Le bois s'y trouve en grande abondance et les bois de construction se manufacturent à Desford, Deloraine et Wakopa et peuvent s'acheter à des prix très raisonnables. Dans ces deux dernières localités, il y a aussi deux moulins à blé en opération.

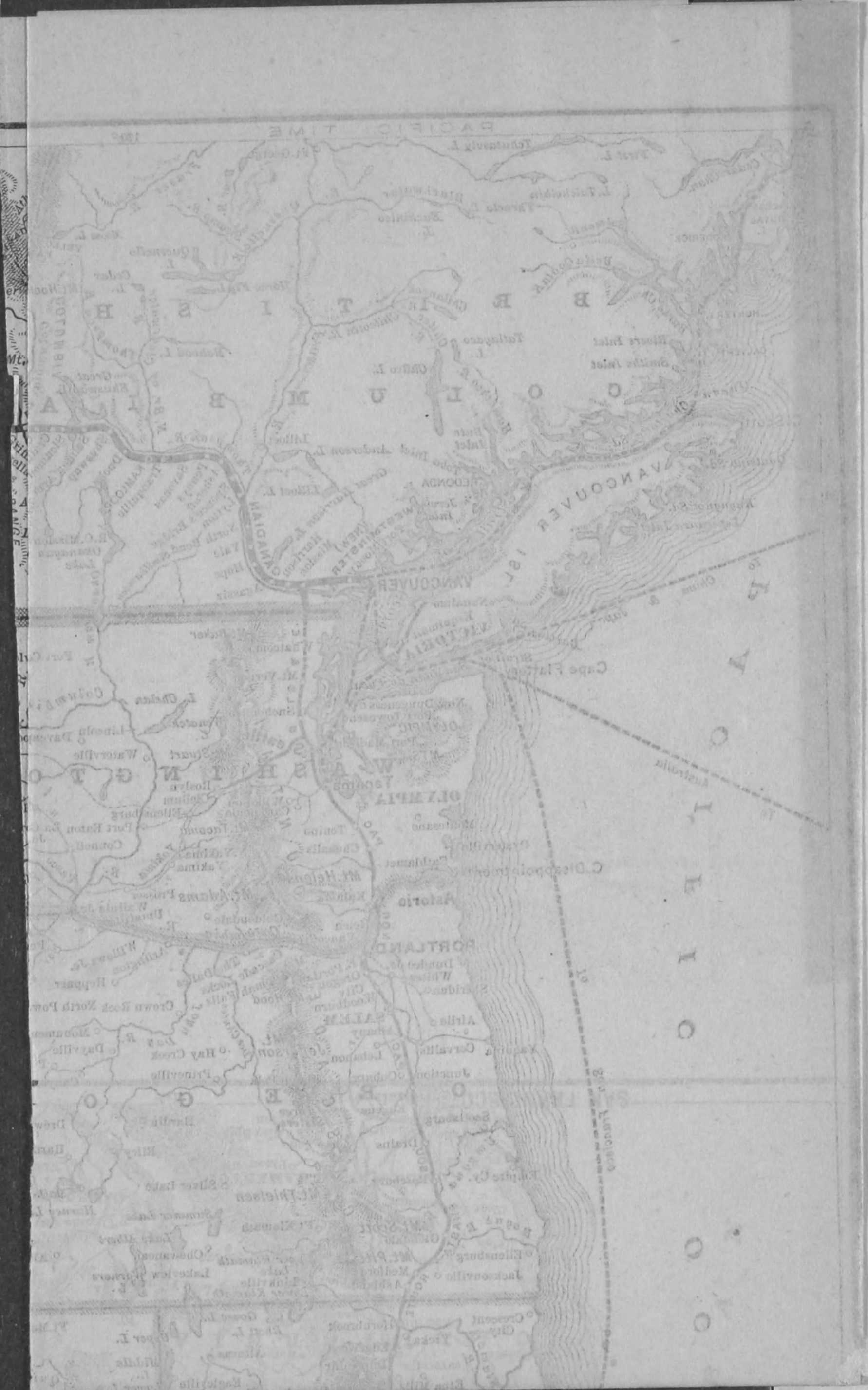
Les conditions d'achat des terres du Manitoba Sud-Ouest sont les mêmes que celles de la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique.





PACIFIC TIME
MOUNTAIN TIME
CENTRAL TIME
BRITISH COLUMBIA
ALBERTA
SASKATCHEWAN
ASSINIBOIA
MANITOBA
KEEWATIN
ONTARIO
JAMES BAY
VANCOUVER ISL.
PACIFIC OCEAN
WASHINGTON
OREGON
CALIFORNIA
NEVADA
IDAHO
MONTANA
WYOMING
UTAH
COLORADO
NORTH DAKOTA
SOUTH DAKOTA
NEBRASKA
KANSAS
IOWA
MISSOURI
MINNESOTA
WISCONSIN
MICHIGAN
ILLINOIS
INDIANA
OHIO
WEST VIRGINIA
L. SUPERIOR
L. HURON
L. ERIE
CANADIAN PACIFIC
VANCOUVER
VICTORIA
OLYMPIA
PORTLAND
SALEM
Astoria
Spokane Falls
HELENA
Butte
BOISE CITY
SALT LAKE CITY
Ogden
SACRAMENTO
SAN FRANCISCO
Oakland
CARSON CY.
CHEYENNE
DENVER
Leadville
Pueblo
REGINA
WINNIPEG
BISMARCK
PIERRE
Deadwood
Sioux Falls
Yankton
Sioux City
OMAHA
Council Bluffs
LINCOLN
DES MOINES
St. Joseph
Atchison
Leavenworth
KANSAS CITY
TOPEKA
JEFFERSON CITY
ST. LOUIS
MINNEAPOLIS
ST. PAUL
DULUTH
MADISON
MILWAUKEE
CHICAGO
SPRINGFIELD
Peoria
INDIANAPOLIS
LANSING
DETROIT
Grand Rapids
Bay City
Toledo
CLEVELAND
COLUMBUS
CINCINNATI
LOUISVILLE
Dayton
Wheeling
Davenport
Dubuque
Burlington
Eau Claire
Winona
SAULT STE. MARIE
SUDBURY
PRINCE ALBERT
Saskatoon
Great Falls


MAP OF THE
CANADIAN PACIFIC RAILWAY
AND ITS CONNECTIONS.
(MERCATOR PROJECTION.)
MATTHEWS, NORTHRUP & CO., BUFFALO & NEW YORK.
EASTERN TIME
80°
70°
60°
JAMES BAY
NORTH EAST TERRITORY
LABRADOR
East Main R.
Ruperts River
Lake Mistassini
ISLAND OF ANTICOSTI
GULF OF ST. LAWRENCE
NEW FOUNDLAND
Quebec to Liverpool 2660 Miles
Halifax to Liverpool 2480 Miles
ATLANTIC OCEAN
NEW BRUNSWICK
PRINCE EDWARD ISLAND
CAPE BRETON ISLAND
NOVA SCOTIA
MAINE
NEW YORK
PENNSYLVANIA
WEST VIRGINIA
VIRGINIA
QUEBEC
MONTREAL
OTTAWA
TORONTO
HALIFAX
ST. JOHNS
PORTLAND
BOSTON
BUFFALO
PHILADELPHIA
BALTIMORE
WASHINGTON
PITTSBURG
CLEVELAND
Rochester
Riviere du Loup
FREDERICTON
CHARLOTTETOWN
SUDBURY
North Bay
St. Andrews
Bangor
AUGUSTA
CONCORD
MONTPELIER
ALBANY
Springfield
HARTFORD
New Haven
Jersey City
TRENTON
HARRISBURG
Wheeling
Camden



MANITOBA

ET

SES AVANTAGES

POUR

L'AGRICULTURE

PAR

L'ABBÉ G. DUGAS

Missionnaire au N. O. pendant 22 ans.



1ère ANNÉE — 3ième ANNÉE

LE PROGRES AU MANITOBA,
(D'après des photographies.)

ARTICLE I

POURQUOI CETTE BROCHURE ?

Les renseignements sur Manitoba ne manquent à personne aujourd'hui. Il est paru assez de brochures en anglais et en français pour faire connaître les avantages aussi bien que les désavantages de ce pays. Je crois donc qu'il est assez difficile d'ajouter quelque chose de nouveau à ce qui en a déjà été dit.

Aussi, ce n'est pas du nouveau que je viens annoncer en publiant cette brochure. Le seul but que j'ai en vue, est tout simplement de corroborer les témoignages exacts donnés jusqu'ici en faveur de Manitoba. Je connais ce pays pour l'avoir habité pendant vingt-deux ans ; c'est bien assez pour avoir eu le temps d'y faire des observations, et des comparaisons d'une année avec une autre ; ce que ne permet pas de faire un séjour de quelques semaines. Jamais on ne pourra bien connaître ce pays sans l'avoir habité pendant des années ; et, comme elles ne se ressemblent pas toutes, ce n'est pas avant une dizaine d'années qu'on peut établir une moyenne et faire un rapport très exact.

Parmi ceux qui ont visité Manitoba dans les voyages d'excursion, tous ne sont pas revenus avec les mêmes impressions. Les uns se sont trouvés dans des circonstances et des conditions pour en voir tout le BEAU côté ; les autres, au contraire, n'en ont vu que le côté désavantageux. De là des rapports différents. Ceci ne doit pas nous surprendre ; dans une visite de quinze jours, que peut-on connaître d'un pays aussi vaste que le Nord-Ouest.

D'ailleurs, les différences d'opinions sur semblable sujet ne datent pas d'aujourd'hui.

La terre promise était, d'après l'Écriture, un pays où coulait le lait et le miel, et cependant, sur douze explorateurs, envoyés par Moïse pour reconnaître la contrée, deux seulement firent un rapport exact, les dix autres en faisaient une description si terrible que le peuple de Dieu était découragé et voulait retourner en Egypte.

Je ne viens pas dire que Manitoba est la terre promise, mais je viens affirmer que c'est une terre fertile au-delà de tout ce qu'on peut dire, et que des fermiers intelligents et laborieux y feront, à la lettre, couler des ruisseaux de lait. Déjà l'expérience en est faite. Ceux qui cherchent à déprécier Manitoba en ne faisant connaître que ses inconvénients, n'agissent pas honnêtement, pas plus qu'un homme qui ne voit que les défauts de son prochain, sans tenir aucun compte de ses bonnes qualités.

Voltaire méprisait le Canada et conseillait au roi de France de se débarrasser de ces quelques arpents de neige. Aujourd'hui ces arpents de neige sont devenus un des beaux pays du monde.

Dans les contrées les plus favorisées de la nature on rencontre infailliblement des inconvénients. Le paradis terrestre est fermé depuis la chute d'Adam ; il ne faut pas s'attendre à le retrouver à Manitoba. Là, comme partout ailleurs, il y a compensation ; ce que l'on perd d'un côté on le gagne de l'autre.

Tout mortel dans ce pays est obligé de travailler ; personne ne doit s'attendre à s'y trouver grand seigneur en arrivant : mais il y a une chose certaine, c'est qu'avec la même somme de travail on y arrive plus tôt à une honnête aisance que dans beaucoup d'autres pays.

Ce qui m'a toujours frappé le plus, pendant les vingt-deux années que j'ai passées à Manitoba, c'était l'aisance dans laquelle vivaient les gens sans s'adonner beaucoup au travail.

On reprochait un jour à quelqu'un de perdre du temps. *Monsieur, répondit-il, si nous travaillions comme ailleurs, par ici, nous serions trop riches !*

Dans le cours de l'été dernier, un bon nombre de personnes, qui formaient le projet d'émigrer à Manitoba, sont venues me consulter et me demander des renseignements sur ce pays. Je voulais, quelquefois, les renvoyer pour plus de détails, à la brochure si complète de M. T. A. Bernier, de St. Boniface ; mais presque toujours on me disait : Je n'ai pas le temps de lire une longue brochure, et puis j'aime mieux m'en rapporter à ce que vous me direz : vous avez vécu longtemps par là et vous n'avez aucun intérêt à embellir les choses ; je ferai ce que vous me direz ; c'est pour cela que je suis venu vous consulter.

INCONVENIENTS ET AVANTAGES.

A tous, j'ai dit la vérité, sans rien exagérer, j'ai parlé des inconvénients comme des avantages qui se rencontrent à Manitoba, et je suis persuadé que les colons dirigés par moi à Manitoba ne m'accuseront pas de les avoir trompés.

Toute personne n'est pas en état d'aller s'établir au Nord-Ouest; j'ai dû nécessairement conseiller à quelques-uns d'y renoncer; mais à la plupart j'ai dit : Allez vous établir à Manitoba !

Je viens de lire, sur un journal canadien, une lettre d'un savant publiciste d'Europe qui me confirme dans l'idée, qu'en effet, c'est bien au Nord-Ouest, que les émigrants canadiens doivent se porter. Voici un extrait de cette lettre :

" Une partie de vos frères, dit-il, a pris le chemin des Etats-" Unis ; elle a suivi sans doute l'inclination naturelle qui mène " les races du nord au midi, mais elle s'est complètement trompée " de direction. C'est du midi au nord qu'il faut aller. Le nord " jette un défi à votre bravoure, il faut l'accepter froidement, " c'est le cas de le dire, et y aller de bon cœur. Le septentrion " appelle vos fourmillières d'enfants devenus hommes. Qu'ils " s'élancent et percent d'outre en outre ces immensités. Ce " travail, c'est votre préservatif contre le ramollissement ; c'est " la garde de votre vertu, et de l'obstacle vaincu, vous ferez le " trophée de votre victoire. Ne dites pas que l'atmosphère trop " froide abat votre courage ; l'atmosphère, vous la contraindrez " à s'adoucir. Autrefois la Gaule était affligée d'une température " qui a dû reculer jusqu'aux pays scandinaves. La flore et la " faune des plus froides régions occupaient en maîtres nos " campagnes. Par l'aménagement des eaux et des forêts, les " moines ont posé les bases de tous les progrès. Vous avez " devant vous cet exemple. Vous êtes un peuple de croyants, " une forte race. Levez-vous donc, Canadiens, et partez ...."

L'année dernière, en écrivant la vie de Mgr Provencher, premier missionnaire à la Rivière Rouge, en 1818, il m'est tombé sous la main plusieurs de ses lettres, dans lesquelles il rend compte aux évêques de Québec des observations qu'il faisait sur le pays.

J'y remarque que plusieurs des inconvénients qui nuisaient dès le commencement à la colonisation, ont disparu peu à peu.

Le travail qui se fera dans le Nord-Ouest amènera très certainement des changements climatériques comme la chose est arrivée dans diverses contrées de l'ancien monde.

Les pages que j'adresse aujourd'hui aux émigrants sont le résumé des observations que j'ai été à même de faire pendant mon long séjour à Manitoba. L'unique but que je me propose, est d'être utile à mes compatriotes qui peuvent se créer un si bel avenir dans ce bon pays. Aucun intérêt personnel ne me pousse à leur donner ce conseil. Je n'ai aucun capital engagé dans Manitoba. Je n'habite plus ce pays, mais je l'aime toujours et je suis sous l'impression que tous ceux qui s'y rendront avec du courage et sans préjugés n'auront jamais à regretter leur démarche.

Pour ma part, j'engage fortement tous ceux qui se trouveront dans les conditions que je signalerai plus loin, à partir sans crainte pour le Nord-Ouest. Sur leur chemin, ils rencontreront des mécontents qui déblatèreront contre Manitoba ; quel est le pays au monde où il n'y a pas de mécontents : on trouve de ces gens là partout ; il faut en prendre son parti ; mais ils trouveront aussi, et en grand nombre, des hommes d'esprit et de jugement, des hommes intelligents et laborieux qui leur diront ce que je dis dans cette brochure. A coup sûr, ils verront à Manitoba des gens qui, par leur travail et leur économie, se sont créés un sort enviable. Qu'ils prennent l'exemple de ceux-ci.

ARTICLE II

QUI SONT CEUX QUI DOIVENT EMIGRER A MANITOBA ?

R.—Avant tout, ce sont des cultivateurs. La principale chose à exploiter pour le moment, c'est le sol : il faut donc des fermiers pour le faire valoir, et non des avocats. Quand le pays sera peuplé de bons cultivateurs, alors les hommes de profession y auront leur place ; pour le moment il y en a assez de cette classe. Les hommes de métier, tels que les menuisiers, les charpentiers,



LE PREMIER LABOURAGE.
(D'après une photograpie.)

les forgerons, les maçons y trouveront assez facilement de l'ouvrage. Les bonnes servantes et en particulier les cuisinières trouveraient des salaires passablement élevés. Les spéculateurs sur les terres, qui de tout temps ont été la plaie du pays, feront mieux de n'y pas aller. D'ailleurs ils y auraient peu de chance aujourd'hui pour ce commerce.

D.—Quelles raisons doivent décider un cultivateur à partir pour Manitoba ?

R.—Les pères de famille qui n'ont pas le moyen d'établir leurs enfants et qui craignent de les voir partir pour les factories, ne doivent pas hésiter à partir pour Manitoba du moment qu'ils peuvent réaliser de 1,000 à 1,500 piastres. Dans ce pays ils trouveront avant longtemps les moyens de fixer tous leurs enfants sur des terres. Ce motif en a déjà déterminé un grand nombre, qui n'ont qu'à s'en féliciter aujourd'hui.

A ceux qui n'ont rien je n'ai pas de conseil à donner. Il y en a qui sont allés à Manitoba sans autre avoir que leur confiance et leur courage, et qui ont réussi à amasser quelque chose. Dans ce cas c'est à chacun à se décider lui-même. Cependant je n'aviserais pas une famille qui n'a rien du tout à courir un pareil risque.

Il est assez difficile de préciser quelle somme il faut à chacun pour commencer. Le tout dépend de bien des circonstances. Les uns sont venus avec $100, d'autres avec $200, et sont bien installés aujourd'hui. Je connais à St. Norbert une famille française qui n'avait pas cent piastres à son arrivée, et qui a maintenant des propriétés pour la valeur de $15,000. On comprend que celui qui arrive avec une somme un peu élevée est en état de commencer à exploiter une ferme plus en grand que celui qui n'a que quelques piastres.

Enfin, il faut compter aussi avec le talent et l'intelligence de celui qui dispose d'une somme. Un colon qui a la chance de trouver un *homestead* encourt moins de frais que celui qui est obligé d'acheter sa terre au prix de $5 l'acre.

D.—Quelle est l'époque de l'année la plus favorable pour émigrer ?

R.—A part la saison d'hiver on peut émigrer à Manitoba en tout temps ; cependant la saison la plus favorable est le printemps de bonne heure. Il faut que le colon arrive assez tôt, au

printemps, pour faire ses labours et ensemencer une certaine étendue de terre. En général la terre peut recevoir la charrue dans le cours du mois d'avril.

D.—Ne peut-on ensemencer les terres en mars ?

R.—Ceux qui ont dit dans des brochures qu'à Manitoba le fermier peut labourer en mars ont un peu exagéré. Depuis vingt-deux ans j'ai connaissance d'avoir vu quelquefois des cultivateurs labourer avant le mois d'avril, mais on ne doit pas considérer cela comme règle générale. On peut herser en mars, mais ordinairement on ne peut pas labourer.

D.—Du côté de Calgary on ne peut guère aussi compter sur une saison propice aux semailles avant le mois d'avril ?

R.—Oui, quelques fois aux environs de Calgary les travaux des champs se commencent plus tôt qu'à Manitoba, mais pas en règle générale. Le temps ordinaire des semailles c'est le mois d'avril.

D.—Quand les pâturages sont-ils ouverts ?

R.—Communément les pâturages dans Manitoba sont ouverts dès les premières semaines d'avril ; ils sont ouverts plus à bonne heure dans l'Ouest, à mesure qu'on se rapproche de Calgary. J'ai toujours vu le long de la Rivière Rouge les troupeaux aller aux champs dès le commencement d'avril, mais durant quelques semaines ils reviennent à l'étable tous les soirs, et ce n'est que vers la fin du mois qu'ils peuvent rester dans la prairie sans revenir aux granges.

ARTICLE III

LE VOYAGE.

D.—Est-ce bien difficile, pour une famille, de se rendre à Manitoba ?

R.—Guère plus difficile pour une famille que pour un particulier. Les chars du Pacifique nous conduisent de Montréal à n'importe quel point de la ligne, sans changer, en sorte que

toute la route se fait sans autre trouble que celui de veiller sur les enfants dans le char.

D.—Combien de jours prend-t-on pour se rendre à Winnipeg ?

R.—De Montréal à Winnipeg le trajet s'accomplit en 62 heures, c'est-à-dire en deux jours et demi.

D.—Quelle quantité de bagage chaque émigrant a-t-il droit de passer avec lui ?

R.—Chaque émigrant a droit de passer sans payer 300 livres de bagage qu'il doit faire chèquer à Montréal avant de partir. Les passagers de première classe n'ont pas ce droit.

D.—Où achète-t-on les billets de voyage ?

R.—A l'office du Pacifique, sur la rue St. Jacques, No. 266, à Montréal. On a soin de demander des billets d'émigrants.

D.—Combien coûte un billet d'émigrant ?

R.—Toute personne au-dessus de 12 ans paye $22.40 depuis Montréal jusqu'à Winnipeg. Les enfants au-dessous de douze ans ne payent que moitié. Les bébés ne payent pas.

D.—Où prend-t-on les trains pour Manitoba ?

R.—A la gare Dalhousie, à 8 h. 40 m. du soir ; mais les heures changent quelque fois.

D.—Faut-il apporter de la nourriture pour le voyage, ou bien trouve-t-on à manger sur la route ?

R.—On doit se pourvoir de nourriture pour presque tout le voyage, car le train n'arrête pas souvent.

D.—Arrive-t-on de jour à Winnipeg ?

R.—Les chars arrivent à Winnipeg à midi.

D.—Où les émigrants trouvent-ils à se loger en arrivant à Winnipeg ?

R.—Le gouvernement fournit un logement gratuitement, mais pas de nourriture. Les familles canadiennes peuvent traverser immédiatement à St. Boniface où elles trouveront facilement, et à bas prix, de bons hôtels. A la gare du Pacifique, il y a ordinairement un prêtre pour diriger et aider les émigrants catholiques quand ils arrivent à Winnipeg.

D.—Où les émigrants iront-ils à Winnipeg pour trouver les agents des terres ?

R.—Pour avoir la liste et le prix des terres à vendre, les

émigrants s'adresseront à M. L. A. Hamilton, agent des terres de la Compagnie du Pacifique dans le haut de la station où on débarque à Winnipeg. Ce monsieur sera prêt à donner tous les renseignements voulus. Ceux qui veulent acheter, dans Manitoba, des terres déjà cultivées auront des renseignements auprès de M. Cloutier, prêtre de l'Archevêché de St. Boniface. On peut aussi aller chercher des renseignements auprès des curés de chaque paroisse.

Au bureau des terres du Gouvernement, à Winnipeg, sur la *Main street*, il y a un employé canadien, M. Turenne, qui est toujours prêt à renseigner les colons et à leur désigner les endroits où ils peuvent s'établir avantageusement.

La Compagnie du Pacifique a une immense étendue de terres, le long de la ligne, qu'elle vend à des conditions faciles et à des prix réduits. Elle n'exige de l'acheteur qu'un dixième du prix de vente et elle accorde neuf ans pour le reste de la somme qu'elle laisse à six pour cent d'intérêt. Le prix des terres le long de la ligne du Pacifique varie de $2.50 à $6.00 l'acre.

ARTICLE IV

LE SOL

D.—Le sol est-il très fertile à Manitoba ?

R.—Sur ce point personne n'est tombé dans l'exagération. Dans la province de Manitoba il est fertile au-delà de ce qu'on peut dire. Cette terre est si riche que pendant de longues années il serait tout-à-fait inutile d'y ajouter des engrais. J'ai vu en l'année 1866, la ferme de l'Archevêché qu'on semait en blé depuis 30 ans et qui produisait encore avec la même force, sans recevoir d'engrais. Depuis lors le même champ a été semé régulièrement (53 ans) et on ne s'aperçoit pas qu'il ait perdu de sa fertilité. Il peut se faire qu'à la longue, l'épaisse couche de terre végétale vienne à s'épuiser mais ce ne sera qu'après bien des années.

Cette fertilité prodigieuse se rencontre dans toute l'étendue de la province de Manitoba. Mais quand une fois on en a dépassé

les limites, en gagnant l'ouest, alors la qualité du sol varie. Il y a encore des vallées presqu'aussi fertiles que celle de la Rivière-Rouge mais il y a aussi des terres sablonneuses moins propres à la culture du blé. C'est à l'émigrant à visiter ces endroits avant que d'aller s'y fixer. La zone fertile continue cependant dans la direction Nord-Ouest, en gagnant Prince-Albert.

D.—A Manitoba la terre est-elle facile à cultiver ?

R.—Extrêmement facile, puisque généralement il n'y a aucun défrichement à faire. Dès la première année qu'un colon se fixe sur une terre, il peut commencer à labourer. Il n'y a point d'arbres à abattre, ni de souches à extraire, ni de fossés à faire. Son premier labour sur la prairie est d'abord pour *casser le gazon ;* on appelle cela *casser de la terre.*

D.—Peut-on semer quelque chose sur ce premier labour ?

R.—On peut faire ce travail à n'importe quel temps de l'été ou de l'automne. C'est au fermier à choisir le temps qui lui conviendra le mieux.

Une chose qui rend encore facile la culture des terres à Manitoba, c'est l'absence complète de pierres dans les champs. A Manitoba, jamais la charrue ne va heurter contre le plus petit caillou. C'est de plus un grand avantage pour conserver en bonne condition tous les instruments aratoires.

Le fermier à Manitoba n'est pas seulement exempt du défrichement, mais de plus du drainage. Il n'y a point de rigoles dans un champ. A part quelques fossés utiles pour dessécher les endroits bas, le sol n'exige aucun travail pour l'écoulement des eaux.

Un cultivateur accoutumé à sillonner sa ferme en tout sens par de petits canaux est tout étonné en arrivant à Manitoba, de voir que la plupart des champs n'ont nullement besoin de ce drainage. Cette absence de rigoles dans un champ présente encore un avantage pour les moulins à couper le grain. L'égalité du terrain rend la marche de la faucheuse plus douce et l'expose moins à déranger les rouages.

C'est quelque fois un coup d'œil charmant, que de voir fonctionner plusieurs faucheuses ensemble, sur une grande ferme. Quand ces machines entrent dans une pièce de blé d'un mille ou deux de long et qu'elles marchent les unes à la suite des autres, on dirait que la moisson se fait comme par enchantement. Dans l'espace de quelques heures ces champs immenses où l'on voyait



BATTAGE A MÊME LES MEULONS ET CHARRIAGE AU MARCHE.
(D'après une photographie.)

onduler les épis se trouvent couverts de petites gerbes bien liées et prêtes à mettre en meules. Il y a loin de là à la faucille d'autrefois.

D.—Quels sont les grains qui conviennent le mieux au sol de Manitoba ?

R.—C'est le blé qui réussit le mieux, le sol de Manitoba est peut-être au monde celui qui produit la meilleure qualité de blé, et il le produit en abondance. Le blé de Manitoba est le plus recherché sur les marchés d'Amérique et d'Europe. Aussi les commandes sont nombreuses. Tout le blé à Manitoba a été vendu l'an dernier au prix moyen d'une piastre le minot.

Maintenant, quoique le blé soit le grain qui convienne le mieux au sol de Manitoba, ce n'est pas à dire pour cela que les autres grains n'y réussissent pas ; au contraire, ils y croissent en abondance et sont d'une excellente qualité. Il n'y a que le sarrasin que je n'ai jamais vu cultivé dans ce pays.

D.—La terre y est-elle propre aux jardinages ?

R.—Les légumes, pendant les années pluvieuses, y atteignent une grosseur prodigieuse, tellement qu'il faut les voir pour le croire. Il y a quelques années, on a exposé à St. Boniface un chou-de-Siam du poids de trente-six livres. Les patates, les betteraves, les carottes, les choux, les oignons dépassent en grosseur tout ce qu'on a jamais vu ailleurs. Cependant le blé-d'inde (maïs) n'y réussit que passablement ; en général les épis sont pas longs et pauvrement fournis de grains. Ceci n'empêche pas qu'il s'y cultive.

D.—De quelle qualité est le foin ? peut-on y cultiver le mil ?

R.—Le foin du pays qui pousse naturellement dans les prairies est certainement d'une qualité inférieure au mil qu'on récolte en Canada ; cependant il nourrit bien les chevaux, et vaut beaucoup mieux que la paille pour les bêtes à cornes. Les troupeaux hivernés au foin du pays sont tous gras au printemps. Les chevaux qui ont à faire de longues routes, ou des travaux fatigants ont besoin d'une plus forte ration d'avoine pour suppléer à ce qui manque de nutritif à cette espèce de foin sauvage.

La très grande facilité qu'on a eu jusqu'à présent à trouver du foin dans les prairies, a empêché les cultivateurs de travailler à faire des prairies artificielles. Il n'y a pas le moindre doute que la graine de mil semée dans les champs croîtrait tout comme

au Canada, mais il faudrait en renouveler souvent la semence. Le peu de neige qui tombe en hiver ne préserve pas la racine du mil contre les gélées tardives. La terre au printemps se découvre trop tôt, et les racines du trèfle et du mil en souffrent. C'est un inconvénient auquel on ne remédiera qu'en ayant soin de refaire les prairies quand le foin du pays deviendra rare.

Une plante fourragère qui réussirait à merveille à Manitoba (l'expérience est faite), c'est la *luzerne*, espèce de trèfle dont la racine résiste très bien aux gelées du printemps. Cette plante croît rapidement et on pourrait en faire deux récoltes par été. Les bêtes à cornes sont friandes de ce fourrage.

ARTICLE V

QUEL EST LE CLIMAT DE MANITOBA ?

R.—Le climat de Manitoba, sous le rapport de la salubrité est un des plus favorisés du globe. Jusqu'à ce jour, on n'a point connu là de maladies épidémiques. On comprend que dans ces immenses prairies, toujours balayées par le vent qui ne rencontre pas plus d'obstacles que sur la mer, les miasmes ne peuvent pas séjourner longtemps. L'air y est pur, et l'atmosphère limpide. On n'y voit pas en été ces suites de jours sombres comme ailleurs en Amérique. Au printemps surtout, c'est une région ensoleillée comme le ciel d'Italie.

En affirmant ceci, je n'exagère rien.

Que de fois pendant les premières années que j'ai vécu à Manitoba, je me suis arrêté, par une belle journée du printemps, à contempler la beauté d'un ciel si pur ! J'ai entendu des Européens, élevés sous le beau ciel d'Italie, m'avouer que jamais ils n'avaient vu nulle part une atmosphère plus limpide.

L'automne, saison souvent si triste et si mélancolique, dans d'autres pays, revêt là ces teintes qu'on ne voit nulle part ailleurs. C'est au mois de septembre qu'il est agréable de voyager dans les prairies ; le temps alors n'est ni chaud ni froid : on y

respire un air qui fortifie ; et qui fait qu'on s'attache à ce pays de manière à ne plus jamais l'oublier. Nos anciens voyageurs du Nord, après trois ans de séjour à la Rivière-Rouge, ne pouvaient plus retourner vivre au Canada. J'ai connu des gens qui, après avoir éprouvé une petite adversité, étaient revenus de Manitoba avec leur famille, promettant bien de n'y plus mettre le pied. Un an après, ils étaient revenus à St. Boniface, bénissant Dieu de les y avoir ramenés.

ARTICLE VI

FROID ET CHALEUR.

D.—Fait-il bien froid à Manitoba ?

R.—En hiver, le froid descend plus bas qu'à Montréal, et cependant j'ai toujours trouvé qu'on y souffre beaucoup moins.

Quand on entend parler de quarante degrés de froid, on s'imagine qu'il n'y a pas moyen de sortir sous une telle température ; on est dans l'erreur sur ce point. Quand le thermomètre marque quarante degrés, le temps est calme et il n'y a pas un brin d'humidité dans l'atmosphère. L'air est vif, mais sec, le soleil brille et le ciel est pur.

Il est certain qu'avec vingt degrés de froid à Québec, on souffre beaucoup plus qu'avec quarante degrés à Manitoba.

Quand j'arrivai à la Rivière Rouge, en 1866, j'avais une santé très faible, et cependant, je supportais beaucoup mieux le froid de ce pays que celui de Montréal, d'où j'étais parti. Toutes les santés s'en accommodent, du moment que les poumons ne sont pas attaqués avant d'arriver là. Il ne faut donc pas se laisser effrayer par la crainte de se geler à Manitoba pendant l'hiver. Le fait est qu'il périt moins de personnes par le froid à Manitoba qu'en Canada. Avant qu'il y eût là des chemins de fer, il fallait quelques fois faire de longues courses, en hiver, à travers les prairies. Des personnes délicates ne craignaient pas de s'y engager et de coucher dehors par des froids de quarante degrés.

Je crois sincèrement que l'hiver à Manitoba contribue à raviver les forces, en donnant plus d'activité au sang.

Voilà pour le climat du Nord-Ouest ; il est salubre et il est agréable. Les chaleurs d'été sont comme à Québec.

ARTICLE VII

BOIS de CHAUFFAGE et de CONSTRUCTION.

D.—Le bois est-il bien rare à Manitoba ?

R.—Le bois n'est pas aussi rare à Manitoba qu'on a voulu le faire croire. L'hiver dernier, à Winnipeg, on payait $6.00 pour une corde de bon érable de quatre pieds de long, et la bonne épinette ne se vendait que $4.50 la corde. Dans la plupart des paroisses les colons ont du bois suffisamment. Depuis qu'on y exploite des mines de charbon la question du chauffage n'est plus une chose inquiétante.

Quant au bois de construction il coûte un peu plus cher que dans la province de Québec, mais il y en a en quantité d'importé dans le pays.

Pour clôturer les terres on se sert de fil de fer, et on trouve sur presque toutes les fermes le bois pour les piquets.

Les bois du pays sont le chêne, l'orme, le frêne, le bouleau, et une espèce de tremble qui ne ressemble pas à celui du Canada, puisqu'il fait de bon bois de chauffage.

ARTICLE VIII

L'EAU.

D.—Trouve-t-on de bonne eau et s'en procure-t-on facilement?

R.—L'eau n'est pas abondante, à Manitoba, comme dans la province de Québec, c'est un des inconvénients du pays, cependant il y en a pour les besoins de la vie.

On ne voit pas dans Manitoba et dans le Nord-Ouest ces belles rivières limpides et ces beaux cours d'eau qu'on rencontre à chaque instant dans la vallée du St. Laurent. Pour avoir de l'eau dans les prairies, il faut nécessairement creuser des puits. Dans les commencements, c'était une difficulté, maintenant ce n'en est plus une. Chaque localité est pourvue d'instruments nécessaires pour creuser de bons puits, qui donnent de l'eau en abondance. L'eau de ces puits est saine, mais elle n'est pas toujours aussi agréable que la bonne eau de rivière, néanmoins, après quelque temps on s'y accoutume et on la trouve excellente. J'en ai bu pendant vingt-deux ans et je n'en ai éprouvé aucun dommage.

ARTICLE IX

D.—Vers quel endroit de Manitoba ou du N.O. le colon doit-il se diriger de préférence ?

R.—Le colon canadien qui part, sans savoir d'avance où il ira se fixer, n'a rien de mieux à faire, en arrivant à Manitoba, que de placer sa famille, pour quelques jours, dans un hôtel, ou dans les bâtisses du gouvernement, et d'aller examiner le pays lui-même. Il y a différentes manières de se placer : on peut acheter une terre dans une paroisse ; il y a les terres de la Compagnie du Pacifique et les terres du gouvernement. Le colon qui a le moyen d'acheter une terre dans une paroisse organisée, n'aura rien de mieux à faire que de s'adresser au curé. S'il veut prendre une terre de la Compagnie du Pacifique, il ira au bureau des terres, à Winnipeg, où il trouvera toujours quelqu'un prêt à lui donner tous les renseignements qu'il voudra avoir.

Un colon qui veut émigrer à Manitoba ferait bien d'écrire d'avance pour prendre des informations sur les terres à vendre dans les paroisses. Nous avons déjà dit que les terres de la Compagnie du Pacifique sont surtout le long de la ligne du chemin de fer.

Il y a beaucoup de terres à vendre dans les paroisses de St. Alphonse, St. Léon, Lac-des-Chênes, dans le township au sud

du Lac-des-Chênes. Il y en a à vendre à St. Joachim, à Ste. Anne, à Ste. Agathe, à St. Jean-Baptiste, à St. Norbert, à St. Vital et même à St. Boniface.

Voici ce que nous pouvons donner de plus précis sur les paroisses où il y a des terres à vendre :

ST. PIERRE JOLY

A St. Pierre Joly, les terres qui avoisinent la station du chemin de fer sont en vente à raison de deux à cinq piastres l'acre ; ces terres sont excellentes. A la station d'Arnaud, le gouvernement vend les terres $2.50 l'acre, elles sont excellentes.

LORETTE

La paroisse de Lorette est à quinze milles de Winnipeg ; on y trouve du bois et de la prairie. Il n'y a plus de terres gratuites à prendre, mais il y en a beaucoup à vendre à raison de trois à sept piastres l'acre. On peut acheter ces terres en payant la moitié comptant. La paroisse de Lorette compte environ cent familles. Il y a une église et des écoles. Il y a aux environs de Lorette des terres pour établir deux cents familles.

STE. ANNE DES CHÊNES

Cette paroisse est à vingt-sept milles de Winnipeg. Les terres y sont excellentes ; on y trouve partout de bonne eau en abondance. Il y a là de la place pour établir quelques centaines de familles. Nous conseillons fortement aux colons d'aller visiter cette localité. Cette paroisse est déjà ancienne, et tout y est bien organisé. Le prix des terres vacantes n'est pas élevé ; il varie de une à deux piastres l'acre.

LA BRIQUERIE

Nouvelle paroisse à quarante-deux milles de Winnipeg. Une ligne de chemin de fer déjà commencée, ne tardera pas à traverser cette localité. L'eau y est abondante et de très bonne qualité. Il y a du bois en quantité. Le sol, quoiqu'un peu sablonneux, y produit le blé. Cette paroisse se trouve sur les limites des grandes forêts du Canada.

ST. PIE

Située à l'ouest de la Rivière-Rouge, près des frontières américaines, cette paroisse est toute en prairies. Le bois et l'eau y sont rares, mais le sol y est d'une fertilité exceptionnelle. En moyenne le blé rend vingt-cinq minots par acre. Le prix des terres à vendre varie de six à dix piastres l'acre. Le chemin de fer américain qui va à Winnipeg, traverse cette paroisse. Les colons établis à St. Pie sont tous satisfaits.

ST. JOSEPH

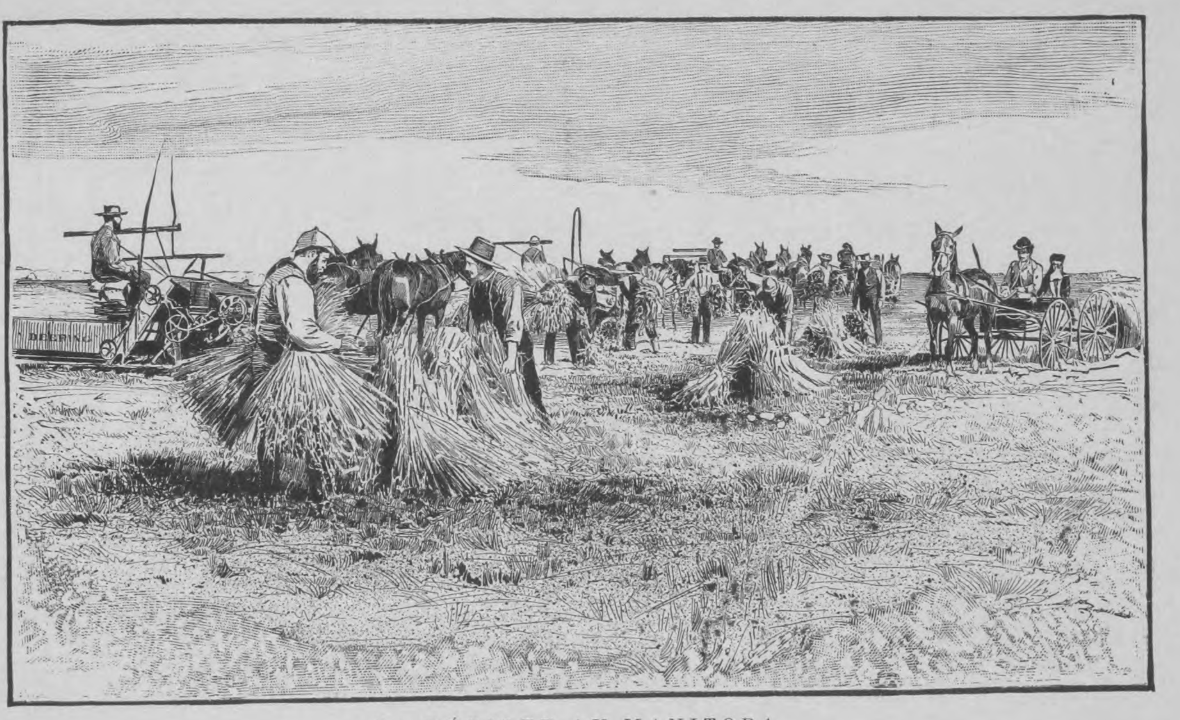
Paroisse à l'ouest de St. Pie, en pleine prairie. L'eau y est rare et le bois fait défaut. L'usage des poêles à paille remédie à l'absence de bois pour le chauffage, et ce système est préféré par plusieurs. Il faut creuser des puits pour avoir de l'eau, car dans cette paroisse il n'y a ni rivière, ni ruisseau, ni lac.

ST. JEAN-BAPTISTE

La paroisse de St. Jean-Baptiste est une des plus florissantes paroisses canadiennes de la province de Manitoba. Population, cent quarante familles environ ; elle est située à quarante milles de Winnipeg. Le sol y est d'une grande richesse. L'eau y est abondante et de bonne qualité. Le bois suffit aux besoins. Il y a sur les deux côtés de la rivière de la place pour plusieurs centaines de familles. St. Jean-Baptiste est encore une de ces localités où nous invitons les Canadiens à se placer.

STE. AGATHE

Paroisse à vingt-deux milles de Winnipeg, sur les bords de la Rivière-Rouge. Il y a de bons puits pour l'eau. Le bois y est rare, mais on l'importe pour trois piastres la corde. Terre excellente. Les prix varient de trois à dix piastres, selon qu'elles sont plus ou moins loin de l'église. A huit milles de Ste. Agathe, se trouve Royal, où il y a un bureau de poste et une petite chapelle, site d'une future paroisse. La Salle, autre localité très avantageuse, est à six milles à l'ouest de Royal. Station du Pacifique.



LA RÉCOLTE AU MANITOBA.
(D'après une photographie.)

ST. NORBERT

La paroisse de St. Norbert n'est qu'à neuf milles de Winnipeg; elle a été fondée en 1857. Le bois et l'eau se trouvent en abondance et le sol y est très riche. Le rendement du blé est en moyenne de vingt-cinq minots par acre. Il y a dans cette paroisse une belle église, un couvent et des écoles. Plusieurs familles y trouveraient de la place pour s'y établir.

ST. CHARLES

Paroisse sur l'Assiniboine à neuf milles de Winnipeg. Le sol y est excellent. Bois et eau en abondance. Le voisinage de la ville donne une grande importance à cette paroisse.

ST. FRANÇOIS-XAVIER

Cette paroisse, la plus ancienne de Manitoba, après St. Boniface, est située sur l'Assiniboine, à vingt milles de Winnipeg. La ligne du chemin de fer américain passe à 3½ milles de l'église. La terre végétale est d'une profondeur de deux à quatre pieds. Dans les prairies, en arrière de cette paroisse, il y a de la place pour former quatre à cinq paroisses.

ST. EUSTACHE

Paroisse à l'ouest de St. François-Xavier, à vingt-neuf milles de Winnipeg. Eau et bois en abondance. Dans St. Eustache et ses environs il y a beaucoup de terres vacantes. Les prix varient de $1.50 à $6 l'acre. Nous invitons les émigrants à visiter cette paroisse qui offre de grands avantages. Les émigrants pourraient aussi visiter les Ilets *de bois*, St. Léon, St. Alphonse, le Lac des Chênes, St. Jean, la grande Clairière et St. Laurent sur le Lac Manitoba.

Maintenant, comme les voyages d'excursion coûtent peu et qu'ils sont multipliés chaque été, nous conseillons à ceux qui ont dessein d'émigrer à Manitoba, d'aller eux-mêmes visiter ces divers endroits ; avec cette précaution, on s'expose moins à une déception en arrivant.

ARTICLE X

ARPENTAGE

D.—Comment sont arpentées les terres à Manitoba ?

R.—On n'a pas suivi, à Manitoba, le même système d'arpentage que dans la province de Québec. Tout le pays est divisé en townships de trente-six milles carrés. Chaque township contient trente-six sections de six cent quarante acres, et chaque section est subdivisée en quatre quarts de section de cent soixante acres. Un chemin public passe entre chaque section. Nous donnons ci-dessous un diagramme des townships.

TOWNSHIP DIAGRAM.

640 Acres. — 1 Mile Carré.

N.

31 C.P.R.	32 Gouv.	33 C.N.W. ou C.P.R.	34 Gouv.	35 C.P.R.	36 Gouv.
30 Gouv.	29 Ecoles.	28 Gouv.	27 C.P.R.	26 H. B.	25 C.N.W. ou C.P.R.
19 C.P.R.	20 Gouv.	21 C.N.W. ou C.P.R.	22 Gouv.	23 C.P.R.	24 Gouv.
18 Gouv.	17 C.P.R.	16 Gouv.	15 C.P.R.	14 Gouv.	13 C.N.W. ou C.P.R.
7 C.P.R.	8 H. B.	9 C.N.W. ou C.P.R.	10 Gouv.	11 Ecoles.	12 Gouv.
6 Gouv.	5 C.P.R.	4 Gouv.	3 C.P.R.	2 Gouv.	1 C.N.W. ou C.P.R.

W.

S.

Ce système d'arpentage a ses avantages et ses inconvénients. Les Canadiens-Français, habitués au système suivi dans la province de Québec, n'aiment pas celui de la province de Manitoba, tandis que les gens d'Ontario le prefèrent à tout autre. Les avantages de ce système sont ceux-ci : le fermier a moins long de clôture à faire, et dans un pays où le bois est rare, c'est un point à considérer ; ensuite, le fermier a moins loin à charroyer ses récoltes, c'est par cela même une grande économie de temps. S'il bâtit sa maison au milieu de sa ferme, il n'aura que sept arpents pour atteindre le bout de son champ. Les colons établis à Manitoba, depuis quelques années, se font à ce mode d'arpentage et ne s'en plaignent pas.

Dans les anciennes paroisses qui avaient été établies par les Métis, le long des rivières, les terres sont arpentées d'après le mode suivi dans la province de Québec.

ARTICLE XI

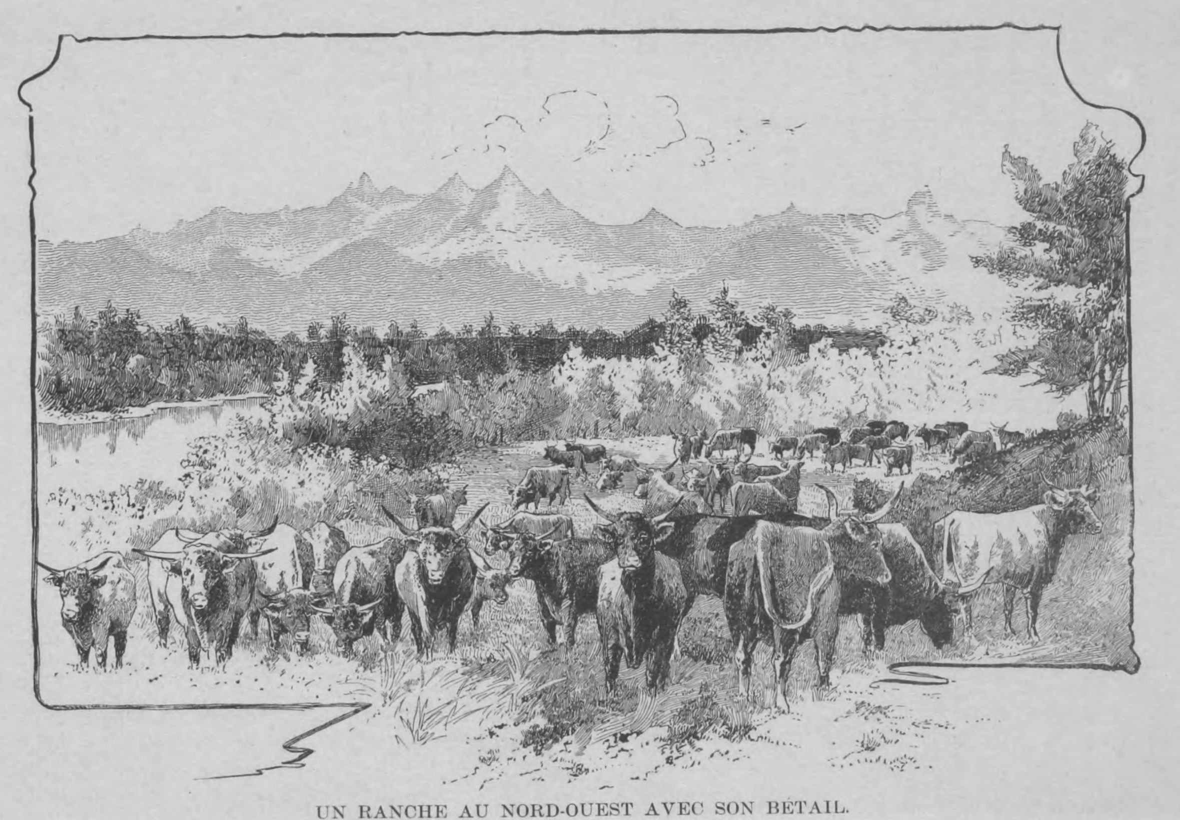
D.—N'a-t-on pas à craindre les gelées précoces qui font dommages aux moissons ?

R.—En règle générale, les gelées dommageables ne sont pas plus à craindre à Manitoba qu'ailleurs. A part deux années, je n'ai jamais vu, pendant les vingt-deux ans que j'ai passés au Nord-Ouest, les gelées avant le quatre septembre ; la même observation a été faite depuis le commencement du pays.

Dans une petite notice écrite sur la Rivière-Rouge, par Mgr. Provencher, on voit que durant l'espace de vingt-cinq ans, c'est-à-dire depuis 1818 à 1843, une fois la première gelée s'est fait sentir le deux septembre, une autre fois, le dix-sept septembre, mais que l'époque ordinaire des premières gelées, est du sept au huit septembre. Qu'ordinairement le blé est mûr le quinze août, et qu'une fois on l'a moissonné le vingt-neuf juillet ; qu'il était bien mûr et de bonne qualité.

Je crois qu'on peut toujours compter sur un temps favorable aux moissons jusqu'au huit septembre.

D.—N'a-t-on pas à redouter les longues sécheresses ?



UN RANCHE AU NORD-OUEST AVEC SON BÉTAIL.
(D'après une photographie.)

R.—Pas plus que dans les autres pays en général, et moins que dans certains pays en particulier. Il est vrai qu'il pleut moins souvent à Manitoba que dans la vallée du St. Laurent, mais aussi le pays deviendrait inhabitable s'il y tombait la même quantité d'eau. Dans les prairies de l'ouest il faut beaucoup moins de pluie pour entretenir la fraîcheur de la terre à cause de la qualité du sol. Là une absence de pluie de trois semaines ne fait courir aucun danger à la moisson. Cette année-ci le pays a été privé de pluie pendant un mois et demi, et cependant la récolte est bonne ; on dit même que le blé vaut mieux que l'année dernière.

ARTICLE XII

D.—Peut-on laisser les animaux hiverner dehors, à Manitoba ?

R.—Autrefois les anciens colons les ont hivernés sous de simples remises, mais il vaut mieux les établer chaudement. Les chevaux anciennement cependant hivernaient dans les prairies sans souffrir aucun tort. Quant aux vaches, on comprend que celui qui veut en tirer du profit, ne doit pas les laisser coucher en plein air sous une température de trente degrés.

ARTICLE XIII

D.—Les provisions sont-elles chères à Manitoba ?

R.—Les provisions de bouche, à Manitoba, ne sont pas plus chères qu'en Canada. Le pain y est moins cher et les viandes y sont au même prix qu'à Montréal et à Québec.

Les étoffes pour vêtements se vendent à aussi bon marché à Winnipeg qu'à Montréal.

D.—Trouve-t-on à Winnipeg aussi facilement que dans nos villes, tous les objets dont on peut avoir besoin ?

R.—On trouve à Winnipeg des magasins tout aussi richement

fournis que nos beaux magasins de Montréal. Il vaut mieux pour un émigrant acheter là-bas son ménage que d'en emporter un avec lui, au risque de le briser en route. Un émigrant ne doit emporter avec lui que le stricte nécessaire.

D.—Les animaux sont-ils chers à Manitoba ?

R.—Si un émigrant a de bons chevaux il fera bien de louer un char et de les monter à Manitoba, il aura plus de profit que d'en acheter, quand il sera rendu. Quant aux bœufs et aux vaches, il en trouvera à acheter à des prix qui ne sont pas trop élevés. On peut élever à Manitoba des troupeaux de moutons. Il n'y a pas d'animaux sauvages dans les prairies pour nuire à l'élevage des troupeaux.

D.—Y a-t-il quelque danger à craindre de la part des sauvages?

R.—On ne voit pas plus de sauvages dans les paroisses à Manitoba, que dans les paroisses du Canada—et les pauvres misérables Indiens qu'on rencontre auprès des réserves sauvages ne sont pas plus dangereux que les blancs.

D.—La chasse est-elle abondante ?

R.—A l'automne et au printemps il y a une quantité prodigieuse de canards, d'outardes et d'oies sauvages auprès des lacs et des grands marais, mais il ne faut pas compter là-dessus pour vivre. Le poisson est abondant dans les grands lacs, tels que le lac Manitoba et le lac Winnipeg, mais il disparaît rapidement dans les rivières.

ARTICLE XIV

Témoignages des colons rapatriés des Etats-Unis, en faveur de Manitoba

Parmi un grand nombre de témoignages fournis par les colons rapatriés des Etats-Unis et établis à Manitoba depuis quelques années ; nous donnons les suivants comme échantillons :

Lettre de M. Jolys sur les Canadiens rapatriés dans sa paroisse.

MON CHER MONSIEUR,

Voici quelques renseignements sur les habitants de St. Pierre qui viennent des Etats-Unis. Je souhaite que cela vous soit utile.

ROGER SICOTTE, parti de Gardner, Mass., en 1876, arriva à St. Boniface, son voyage et celui de sa famille payé, avec 75 centins. Il vaut aujourd'hui au moins $2,000, et il a vécu mieux qu'il n'était capable de le faire aux Etats ;

JOSEPH CARON, parti de Woonsocket Falls, en 1879; il lui restait 25 centins en débarquant à St. Boniface ; vaut aujourd'hui $1,800.

NICHOLAS SICOTTE, parti de Gardner, Mass., en 1882, avait $900 en arrivant ici; il vaut aujourd'hui $3,000.

ALPHONSE CHAUVIN, parti de North Adams, en 1878, avec $900; vaut $4,000.

GÉDÉON GOBEIL, parti de Woonsocket, en 1878, avec $500; vaut $5,000.

CHARLES THÉROUX, parti de Cambridge, Mass., avec $50; vaut au moins $1,500.

JOSEPH GOBEIL, parti deWoonsocket, en 1883, s'en est retourné en Canada, et est arrivé ici le printemps dernier, il a acheté une propriété qu'il ne donnerait pas pour $3,000 ; très satisfait.

JOSEPH CHOUINARD, parti de Nashua, en 1877, avait 25 centins en arrivant à St. Boniface; il vaut aujourd'hui $3,000.

JOSEPH LABONTÉ, parti de North Grosvenordale, en 1877, avec $600; vaut $5,000.

ELI VINET, parti de Putnam, en 1878, avec $300 et neuf enfants; il a établi tous ses enfants, a fait faire un cours complet à deux de ses filles au pensionnat de St. Boniface, et il a une terre de cent soixante acres bien bâtie, voisine de l'église de St. Pierre ; il estime qu'il lui aurait été impossible d'établir ses enfants aux Etats et de vivre aussi bien qu'il vit ici.

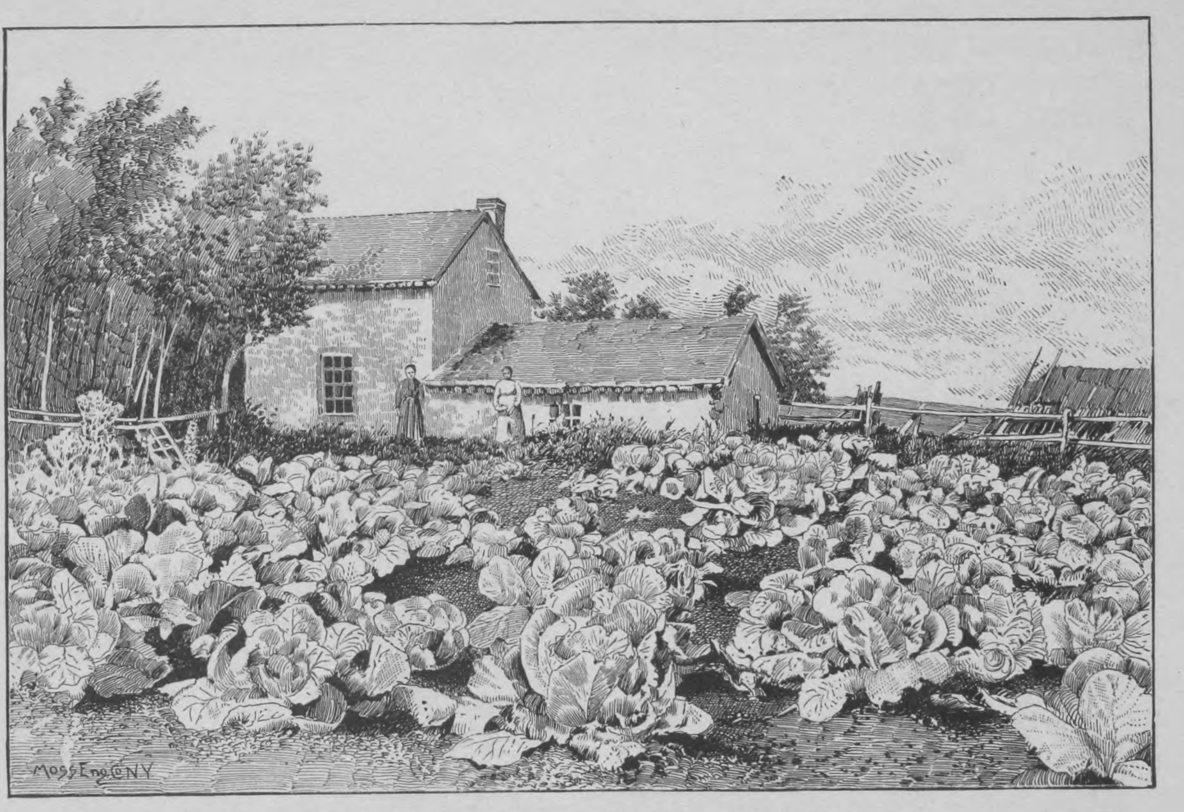
HORMISDAS LAMOUREUX, parti de Woonsocket, en 1876, avec $11; vaut $1,000.

I. BURELLE, parti de Nashua, en 1877, avec $4; vaut $1,000.

HILAIRE GAGNÉ, parti de North Grosvenordale, en 1877, avec $500; vaut $4,000.

ANTOINE MÉNARD, arrivé au printemps, de West-Brookfield, Mass., trouve le pays très avantageux et ne veut plus retourner aux Etats.

BENJAMIN LADOUCEUR, parti de North Grosvenordale, en 1880, avec $200; vaut $2,000.



UN CHAMP, DE CHOUX AU NORD-OUEST CANADIEN.
(D'après une photographie.)

Ferdinand Marcotte, parti de St. Paul, Minnesota ; il lui manquait trente centins pour parfaire le prix de ses billets de passage. Il a commencé à travailler à la journée, en arrivant ici, pour faire vivre sa famille; vaut au moins $4,000.

Cyprien Lamoureux, parti deWoonsocket, en 1879, avec cinq piastres, a bien vécu, et tient magasin à St. Pierre où il vit bien.

Aucun de ces gens ne voudrait retourner aux Etats ; ils sont très satisfaits de Manitoba. L'évaluation que je vous donne de leur valeur actuel a été faite par eux-mêmes, et je suis certain que pour tous, elle est au-dessous de la valeur réelle ; pas un seul d'entre eux ne voudrait vendre tout ce qu'il a pour le montant auquel il estime son avoir.

Votre tout dévoué,

J. M. O. JOLYS, Prêtre.

ARTICLE XV

D.—Les terres de la Compagnie du Pacifique sont-elle avantageuses ?

R.—Oui, et la Compagnie du Pacifique possède *le long de la ligne du chemin de fer une large étendue de terre* à partir de Winnipeg jusqu'aux pieds des Montagnes Rocheuses. Ses terrains les plus près de la ville de Winnipeg, se trouvent au nord-ouest de la cité, dans le voisinage de *Shoal Lake* où il y en a 60,000 acres à vendre. Cet endroit est très favorable à l'élevage des troupeaux, à cause de la grande quantité de foin qu'on peut y récolter. Les fermiers qui désirent cultiver et se livrer en même temps à l'élevage des animaux feront bien de se diriger de ce côté. Les terres, en cet endroit, sont offertes aux prix de $2.50 à $3.50 l'acre.

En gagnant vers l'ouest, la Compagnie n'a plus de terres qu'à dix milles à l'ouest du Portage de la Prairie.

Les terrains où se groupent les Canadiens, sont : La Salle,

Starbuck, Lac des Chênes, Qu'Appelle, Broadview (nord). White Wood (sud).

Les Belges se dirigent à St. Alphonse et à Calgary.

Comme la Compagnie du Pacifique désire que ses terrains soient visités avant que de conclure un marché avec l'acheteur, ELLE DONNERA, *à l'office des terres, à Winnipeg, dans la station où on débarque, un billet pour aller, en char, visiter les terres de la Compagnie ;* et à celui qui achètera au moins cent soixante acres de terre, elle déduira, sur le prix d'achat, *la somme donnée pour le billet de voyage.* Pour faciliter les ventes avec les émigrants, la Compagnie autorise chaque agent de station à négocier ces marchés avec l'acheteur qui désirera faire l'acquisition d'une terre tributaire d'une station quelconque.

Je termine ces pages, en assurant aux émigrants que dans leurs rapports avec les employés de la Compagnie, ils auront rarement à se plaindre. Depuis plusieurs années que j'ai occasion d'avoir affaire à eux, je les ai toujours trouvés d'une politesse et d'une prévenance dignes d'éloges.

G. DUGAS, Prêtre.

Pour cartes et toutes informations, s'adresser à

L. OLIVIER ARMSTRONG,

523, rue St. Jacques,

MONTREAL, CANADA.

LES TERRES-BOISÉES

D'ALGOMA ET DU TÉMISKAMING.

COMMENT ON S'Y REND.

PRIX DES BILLETS — PRIX D'UN CHAR DE FRET.

Voici le prix d'un char d'effets de colons aux endroits suivants :

De Montréal à Mattawa, $39.00 ; à Calendar, $42 ; à North Bay, $43 ; à Sturgeon Falls, $44 ; à Chelmsford, $48 ; à Winnipeg, par chemin de fer et les lacs, $92 ; par chemin de fer seul, $110. On alloue l'entrée dans ce char, de dix têtes de bétail en sus des effets de ménage, plus un billet de faveur (passe) pour un homme, pour chaque char. Pas plus que quatre chevaux dans un char.

Les prix des billets de colons pour Montréal aux mêmes endroits sont :

	Billets Simples.	De Retour.
De Montréal à Mattawa	$ 5 30	$ 7 95
do Callendar	5 75	8 65
do North Bay	6 10	9 15
do L'Esturgeon	6 55	9 70
do Sudbury	7 40	11 10
do Chelmsford	7 60	11 40
do Algoma Station, Lac Huron	9 00	13 50
do Thessalon Station, Lac Huron	9 60	14 40
do Garden River Station, River Ste Marie	10 30	15 45
De Québec à Mattawa	8 20	12 30
do Sudbury	10 30	15 45
do Algoma Station	11 90	17 95
do Thessalon	12 50	18 75
do Garder River	13 20	19 80
Lac Mégantic à Sudbury	10 40	15 60
do Garden River	13 30	19 95
Sorel à Garden River	12 25	18 40
Drummondville à Garden River	12 20	18 30

N'oubliez pas de vous adresser pour informations à

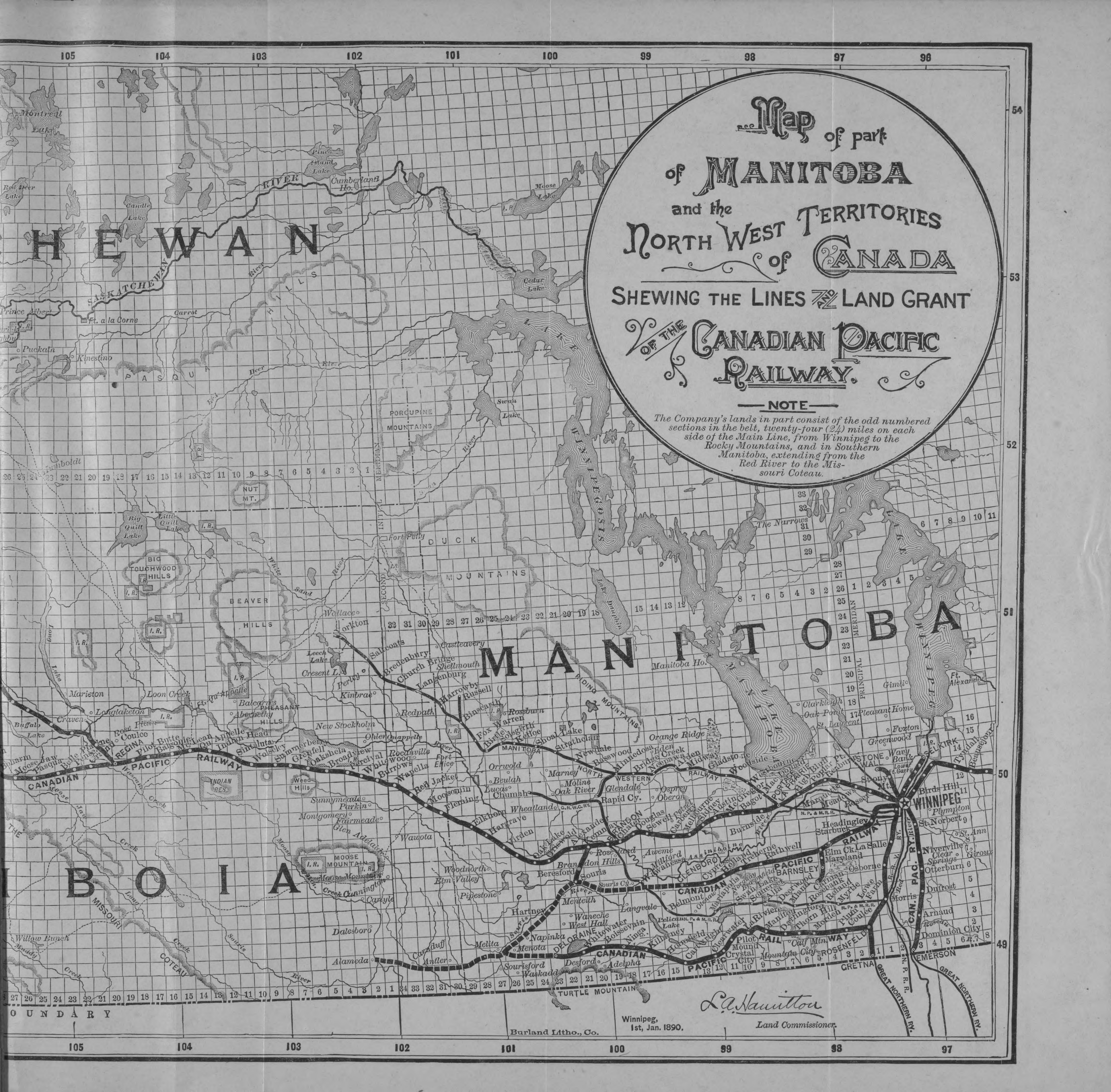
M. L. O. ARMSTRONG,

Agent de Colonisation,

523 Rue St-Jacques, Montréal.



ALBERTA
SASKATCHEW
ASSINIBO
BRITISH COLUMBIA
ROCKY MOUNTAINS
CANADIAN PACIFIC RAILWAY
INTERNATIONAL BOUNDARY
SCALE OF MILES
C. S. Lott, Draughtsman.
Athabasca River
Pembina
Saskatchewan
North Saskatchewan
St. Ann
St. Albert
Edmonton
Ft. Saskatchewan
Victoria
Egg Lake
St. Paul
BEAVER HILLS
Beaver Lake
Bittern Lake
Todds Crossing
Buffalo Lake
Battle River
Red Deer
Sullivans Lake
HAND HILLS
Rosebud River
Sounding Creek
Calgary
Cochrane
Radnor
Canmore
Banff
Shepard
Langdon
Cheadle
Strathmore
Namaka
Gleichen
Cluny
Crowfoot
Bassano
Lathom
Southesk
Cassils
Bantry
Tilley
Langevin
Suffield
Bowell
Medicine Hat
DUNMORE
Irvine
Walsh
Kincorth
Maple Creek
Crane Lake
Cypress
Gull Lake
Antelope
Goose Lake
Swift Current
Rush Lake
Herbert
Morse
Ernfold
Chaplin
Secretan
Parkbeg
Mortlach
Caron
Boharm
Moose Jaw
Pasqua
REGINA
Pilot Butte
Craven
Lumsden
Longlaketon
Marieton
The Elbow
Saskatoon
Saskatchewan
Carlton
Prince Albert
Kinistino
Duck Lake
Battleford
Ft. Pitt
MOOSE HILLS
Meadow Lake
Beaver River
Montreal Lake
Red Deer Lake
Candle Lake
Manitou Lake
Jackfish Lake
BLACKFOOT HILLS
Tramping Lake
BEAR HILLS
Eagle Hill
BAD HILLS
Big Quill Lake
BIG TOUCHWOOD HILLS
Okotoks
Dunbow
SARCEE I. R.
BLACKFEET I. R.
Mosquito Creek
New Oxley
Ft. McLeod
PEIGAN IND. RES.
Pincher Creek
BLOOD INDIAN RESERVE
LETHBRIDGE
N. W. C. & N. CO. RY
Woodpecker
Purple Springs
Cherry Coulee
Winnifred
Seven Persons
CYPRESS HILLS
Ft. Walsh
Milk River Ridge
Milk River
Pakowki Lake
Wood Mt. Post
WOOD MOUNTAIN
Willow Bunch
MISSOURI COTEAU
Old Wives Creek
Old Wives Lake
FIFTH INITIAL MERIDIAN
FOURTH INITIAL MERIDIAN
THIRD INITIAL MERIDIAN
117
116
115
114
113
112
111
110
109
108
107
106
105
104
54
53
52
51
50
49


Map of part of MANITOBA and the NORTH WEST TERRITORIES of CANADA
SHEWING THE LINES AND LAND GRANT OF THE CANADIAN PACIFIC RAILWAY.
NOTE
The Company's lands in part consist of the odd numbered sections in the belt, twenty-four (24) miles on each side of the Main Line, from Winnipeg to the Rocky Mountains, and in Southern Manitoba, extending from the Red River to the Missouri Coteau.
MANITOBA
HEWAN
IBOIA
CANADIAN PACIFIC RAILWAY
WINNIPEG
REGINA
BRANDON
DELORAINE
SELKIRK
PORTAGE LA PRAIRIE
EMERSON
GRETNA
LAKE WINNIPEG
LAKE MANITOBA
LAKE WINNIPEGOSIS
Lake Dauphin
Cedar Lake
Swan Lake
Moose Lake
Cumberland Ho.
Prince Albert
SASKATCHEWAN RIVER
PORCUPINE MOUNTAINS
DUCK MOUNTAINS
RIDING MOUNTAINS
BEAVER HILLS
BIG TOUCHWOOD HILLS
PHEASANT HILLS
MOOSE MOUNTAIN
NUT MT.
TURTLE MOUNTAIN
MISSOURI COTEAU
GREAT NORTHERN RY.
BOUNDARY
Burland Litho., Co.
Winnipeg, 1st, Jan. 1890.
L. A. Hamilton
Land Commissioner.

REGLEMENTS DES ETABLISSEMENTS GRATUITS

Toutes les Sections numérotées, exception faite des numéros 26 et 28, sont affectées aux établissements gratuits.

L'INSCRIPTION.

La demande ou l'inscription peut être faite personnellement au bureau local des terres où est situé l'établissement que l'on veut prendre, ou bien, si on le préfère, on peut en s'adressant au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire des terres fédérales, à Winnipeg, obtenir l'autorisation de faire faire son inscription par l'entremise d'une personne résidant dans le voisinage du bureau des terres.

OBLIGATIONS A REMPLIR

Sous la présente loi les obligations à l'égard des établissements gratuits peuvent être remplies suivant l'une ou l'autre des trois méthodes suivantes, savoir :

1o. Trois ans de culture et de résidence, période durant laquelle le colon ne peut être absent plus de six mois dans aucune des trois années sans forfaire à son inscription.

2o. Residence pendant trois années dans un rayon de deux milles de son établissement d'un quart de section et construire sur le terrain une maison habitable dans laquelle il aura résidé pendant les trois mois précédant immédiatement sa demande pour obtention de lettres-patentes. Dans la première année à compter de la date de l'inscription, dix acres devront être préparées et labourées ; quinze acres additionnelles dans la deuxième année et quinze autres acres durant la troisième année ; dix acres devront être ensemencées la deuxième année et vingt-cinq la troisième année.

3o. Le colon peut résider n'importe où pendant les deux premières années. Dans la première année, il doit labourer et préparer pour la semence cinq acres de terrain ; dans la deuxième année ensemencer ces cinq acres et labourer et préparer pour la semence dix autres acres et bâtir une maison habitable. L'inscription est forfaite s'il ne commence pas à résider à l'expiration des deux années suivant la date de l'inscription. Après quoi le colon doit résider sur son établissement et le cultiver durant au moins six mois dans chacune des trois années.

DEMANDE DE LETTRES-PATENTES

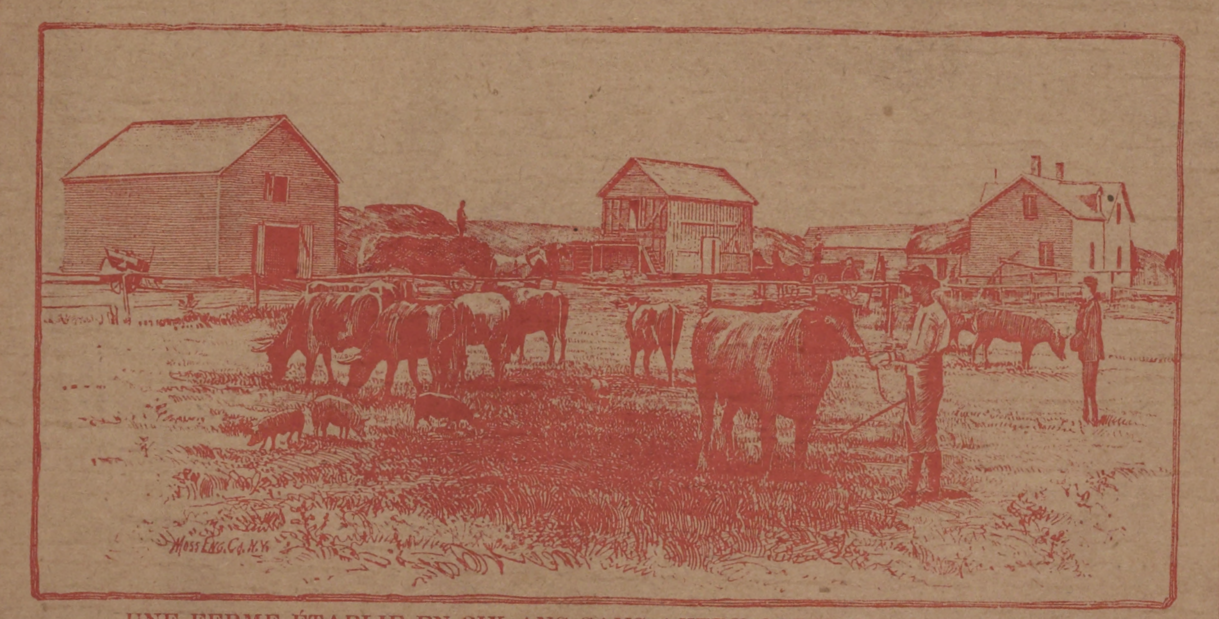
Peut être faite en s'adressant à l'agent local, à aucun des inspecteurs d'établissements gratuits (homestead) ou au bureau d'informations à la Station de Moosomin ou de Qu'Appelle.

Avant de demander ses lettres-patentes, le colon doit donner avis par écrit six mois d'avance au Commissaire des Terres fédérales.

LES BUREAUX D'INFORMATIONS sont situés à Winnipeg et à la station de Qu'Appelle. Les immigrants nouvellement arrivés recevront à l'un ou l'autre de ces bureaux les informations dont ils ont besoin à l'égard des terres ouvertes à l'inscription, et les officiers en charge leur donneront gratuitement l'assistance nécessaire pour leur faciliter le choix du terrain qui leur convient.

Toutes communications ayant rapport aux terres sous le contrôle du gouvernement fédéral, situées entre la frontière Est de Manitoba et les Côtes du Pacifique, devront être adressées au

Secrétaire du Ministère de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire des Terres Fédérales, à Winnipeg.



UNE FERME ÉTABLIE EN SIX ANS SANS AUTRE CAPITAL QUE L'ENERGIE

(D'après une Photograph.)